

# Doctorat

## Au-delà du Master : vers la recherche doctorale

### 1. Cadre général

L'obtention du diplôme de Master en Sciences de l'homme et de la Société, mention Philosophie débouche normalement, pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs activités de recherche en sciences humaines, et plus particulièrement dans cette discipline, sur la préparation d'une thèse de Doctorat en philosophie.

La thèse se prépare en quatre années, à dater de l'année d'inscription (qui peut ne pas faire immédiatement suite à l'obtention du diplôme de Master). L'étudiant doit d'abord déterminer un sujet de recherches, en accord avec un Professeur, ou un Maître de Conférences HDR (Habilité à Diriger des Recherches). Ce Professeur ou Maître de Conférences habilité, s'il accepte la responsabilité de la direction du candidat, communiquera à l'étudiant la Charte des thèses, qui définit les droits et devoirs respectifs du Directeur de thèse et de son étudiant doctorant.

L'étudiant s'informerait alors auprès de [l'École Doctorale](#) et de son Directeur de thèse des modalités particulières de l'encadrement de sa recherche, et des moyens matériels, scientifiques et documentaires qui peuvent être mis à sa disposition (séminaires spécialisés, participation à des colloques nationaux ou internationaux, relations avec l'équipe de recherche locale, ou avec d'autres équipes spécialisées dans le domaine, formations complémentaires offertes par l'École Doctorale, etc.)

L'étudiant doctorant sera alors encadré, à l'Université de Nice, par deux structures chargées de le soutenir dans ses travaux :

– l'Unité de recherches à laquelle est rattaché le Directeur de thèse (laboratoire CNRS, et/ou Equipe de recherche de l'UNSA), et

– l'École Doctorale 86, qui est l'École [Doctorale de Lettres et Sciences Humaines](#) de l'Université de Nice. Le doctorant trouvera, dans le cadre de son unité de recherche (en philosophie : le [Centre de Recherches d'Histoire des Idées, C.R.H.I.](#)) un ensemble de compléments de formation (séminaires, conférences, journées d'études des doctorants, colloques et rencontres internationales) ; et au niveau de l'École Doctorale une riche variété d'offres d'information interdisciplinaire, destinées à ouvrir sa réflexion personnelle sur les secteurs de recherche connexes ou voisins, dont l'évolution importe directement au développement et à l'actualisation des connaissances en philosophie.

En effet, seule une recherche bien informée de l'actualité du savoir dans les domaines connexes peut être assurée de la pertinence de ses résultats.

### 2. Financement

L'étudiant doctorant qui a acquis un excellent niveau en Master, et obtenu d'excellents résultats dans la rédaction et la soutenance de son Mémoire, peut, avec l'appui personnel de son futur Directeur de thèse, présenter sa candidature à une Allocation de recherche. Ces Allocations sont de deux types : nationales (octroyées chaque année par le Ministère) ou régionales. Les conditions de candidature sont les suivantes :

1° Être titulaire du Master, et avoir soutenu avec succès, avant le 30 juin, son Mémoire de Master II ; avec une excellente appréciation du Jury de soutenance (Mention Très Bien, le plus souvent)

2° Présenter un projet de recherches doctorales, documenté et argumenté, dont l'intérêt et l'actualité ressortent nettement ; et qui soit en concordance avec l'un des axes prioritaires de recherche définis par [l'École Doctorale 86](#).

3° Joindre au dossier une lettre d'attestation du futur Directeur de thèse.

4° Désigner le ou les laboratoire(s) de recherche devant accueillir et encadrer le doctorant dans la préparation de sa thèse.

Dans le cas de la candidature à une bourse régionale, une condition supplémentaire :

5° Avoir pris contact avec un partenaire économique ou social : une entreprise ou association locale, domiciliée dans la Région PACA, dont les activités sont en rapport avec le domaine de recherches et le projet du candidat, et qui est susceptible de retirer un profit technique ou scientifique de l'avancement de ses recherches. Cette entreprise ou association locale sera nommément désignée dans le dossier.

### **La candidature à ces allocations de recherche s'effectue en deux temps :**

1/ Début avril, l'étudiant devra fournir au Secrétariat de l'École Doctorale une première formulation du libellé de son futur sujet de thèse ; et, dans le cas d'une candidature à une bourse régionale, le nom et l'adresse de l'entreprise ou de l'association partenaire.

2/ Courant mai, l'étudiant préparera, en concertation avec le Directeur de thèse pressenti, et avec l'approbation du Directeur de l'Équipe de Recherche en Philosophie (le [C.R.H.I.](#)) son dossier de candidature, et le remettra, complet, dans les délais fixés par l'École Doctorale.

3/ Début juillet, après la soutenance des Mémoires de Master II, le candidat sera convoqué par le jury de l'École Doctorale, composé des directeurs des différents laboratoires de recherche membres de l'E.D., pour présenter oralement son projet de thèse, et convaincre l'École Doctorale de son intérêt et de son actualité scientifiques. Le jury classe alors les candidats, et attribue les allocations de recherche aux meilleurs classés, selon le nombre de bourses allouées par les institutions de tutelle.